

13.01.93.M.S.  
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DES REFORMES  
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DU CONTENTIEUX

DECRET N° 93-117 DU 7 MAI 1993  
MFPRA.DGFP.DC.SRSC  
12.M.S.

Portant révision de la situation administrative de Monsieur BITOUMBOU (Claude Nazaire), Administrateur de Santé de 5° échelon de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique),

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT

ISAS :

- (/u la Constitution du ~~45 Mars~~ 1992 ;  
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte de la Fonction Publique ;  
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D et E (actuellement A, B, C, et D) des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/130/MF du 09 Mai 1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 05 Juillet 1962, relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 65/50 du 16 Février 1965, fixant le statut commun des cadres administratifs de la Santé Publique ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;  
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;  
(/u le décret n° 92/975 du 05 Décembre 1992, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant nomination des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret de reclassement et nomination de l'intéressé n° 92/122/MFPOA.DGFP.DGCA. du 05 Mai 1992 ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u les arrêtés de Promotion n°s  
- 7596/MTSSJ.DGFP.DGPCE. du 30 Décembre 1987 ;  
- 1397/MJTFP.DGFP.DGCA. du 24 Juillet 1992 ;

D.G.B.

D.C.F.

(/u la lettre n° 1570/DGSP.DAF. du 18 Août 1992 de la Directrice Administrative et Financière du Ministère de la Santé et des Affaires Sociales transmettant le dossier de l'intéressé, (/u la demande de l'intéressé en date du 27 Juillet 1992)

SECRET :

ARTICLE 1er.- La situation administrative de Monsieur BITOUMBOU (Claude Nazaire,) Administrateur de Santé de 5° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie A, des Services Administratifs (Santé Publique) en Service à Brazzaville, est révisée selon le tableau ci-après :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II</u>  - Promu Assistant Sanitaire de 7° échelon, indice 1180 pour compter du 07 Février 1987 (Arrêté n° 7596/MTSSJ.DGFP.DGPCE. du 30 Décembre 1987).	<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II</u>  - Promu Assistant Sanitaire de 8° échelon, indice 1280 pour compter du 07 Février 1989.
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>  - Titulaire du diplôme de Maîtrise des Sciences et Techniques Spécialité (Gestion des Organisations Sanitaires et Sociales délivré par l'Université de LILLE II (France), est versé dans les cadres Administratifs de la Santé Publique, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur de Santé de 5° échelon, indice 1240 pour compter du 21 Décembre 1990, date effective de reprise de Service de l'intéressé à l'issue de son stage ACC = néant. (Décret n° 92/122/MEPOA.DGFP.DGCA. du 05 Mai 1992).	<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE I</u>  - Titulaire du diplôme de Maîtrise des Sciences et Techniques Spécialité : (Gestion des Organisations Sanitaires et Sociales délivré par l'Université de LILLE II (France), est versé dans les cadres Administratifs de la Santé Publique, reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur de Santé de 6° échelon indice 1400 pour compter du 21 Décembre 1990, date effective de reprise de Service de l'intéressé à l'issue de son stage ACC = néant.
<u>CATEGORIE A, HIERARCHIE II</u>  - Promu Assistant Sanitaire de 8° échelon, indice 1280 pour compter du 07 Février 1989 (Arrêté n° 1397/MJSP.DGFP.DGCA. du 24 Juillet 1992).	

**ARTICLE 2.-** Le Présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera .-

BRAZZAVILLE, le 7 MAI 1992

Par le Premier Ministre, Chef du  
Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique  
et des Reformes Administratives,

- Jean Prosper KOYO.-

- Claude Antoine D'ACOSTA.-

**AMPLIATIONS :**

- JORC..... 2
- DGFP/DGCA..... 2
- DGFP/DC..... 2
- DGFP/BST..... 2
- D.G.B..... 2
- DGCF..... 2
- MSP..... 2
- DGSP..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGG/BC..... 2./-
- HOP.A.Sicé.P/Noire.... 2